

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11  
Pouvoirs : 6  
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER  
BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER  
BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET  
ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU  
JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

**ABSENTS** : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

**Secrétaire de séance** : Maud BRUNIER

### DELIBÉRATION N° 59

**RAPPORTEUR** : Christine PIAULET

**OBJET** : AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET 2020 DES CIMETIERES

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement** du budget des cimetières présenté lors du compte administratif le 11 mars 2020 est de **+ 4 549,06 €**.

La section d'investissement de ce budget pour 2019 se clôture en déficit à **- 15 316,74 €** conformément au compte administratif.

Il n'y a pas de restes à réaliser de l'exercice 2019.

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit 15 316,74 € .

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2019 sur 2020:

- en fonctionnement (compte 002): 0 €
- en investissement (compte 1068) : + 4 549,06 €

---

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuve l'affectation des résultats 2019 au budget 2020 des cimetières tel que présentée ci-dessus,
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le : **0 8 JUIN 2020**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

**0 8 JUIN 2020**

